

Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique
Languedoc-Roussillon

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Région Languedoc Roussillon renouvelle en 2009 le dispositif régional d'intervention en faveur de la certification agriculture biologique, mis en place depuis 2007.

L'objectif premier de ce dispositif régional est de favoriser la dynamique de développement en allégeant les charges pesant sur les producteurs et maintenir les productions agricoles déjà engagées en agriculture biologique.

Vous trouverez ci-joint le dossier 2009 de demande d'aide correspondant. Ce dossier a été simplifié afin de vous faciliter l'accès à cette aide.

La FRAB LR contribue à la mise en œuvre de ce dispositif, en diffusant l'information auprès des agriculteurs et en centralisant les demandes. Elle vérifie que votre dossier est bien éligible et complet avant de le transmettre aux services de la Région Languedoc-Roussillon qui le présentent au vote du Conseil Régional.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, par téléphone, télécopie ou mail.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Louis Delhon
Président

Votre contact régional :

Mme Arielle Bourgeon – Tél. : 0467 062 348

Fax : 0467 062 349 - Courriel : bourgeon.arielle@frabl.org

Dispositif régional d'intervention en faveur de la certification Agriculture Biologique

⇒ Suis-je éligible à ce dispositif ?

Vous êtes éligible à ce dispositif si vous êtes exploitant agricole, à titre principal ou secondaire, en nom propre ou en groupement (SCEA, GAEC, EARL...), si le siège de votre exploitation est situé en Languedoc-Roussillon, et vous avez une activité de production et/ou de transformation et/ou de commercialisation de produits biologiques.

Vous avez donc la certification « Agriculture Biologique » en tant qu'agriculteur individuel ou en groupement, vous pouvez être en cours de conversion, vous êtes affilié à la MSA ou à l'AMEXA et vous ne bénéficiez pas d'autre aide à la certification.

▪ Comment obtenir le formulaire de demande d'aide ?

Après de la **FRAB Languedoc Roussillon** ou du **Civam bio** de votre département.
Par courrier, téléphone ou demande par mail

▪ Quel montant d'aide puis-je solliciter ?

L'intervention de la Région est modulée en fonction du coût de certification prévu :

- 278 ≤ Coût prévu ≤ 500 € HT	→ aide = 250 €
- 500 ≤ Coût prévu ≤ 800 € HT	→ aide = 50 % du coût prévu
- Coût prévu < 278 € HT	→ aide = 90% du coût prévu
- Coût prévu ≥ 800 € HT	→ aide = 400 €

▪ A qui adresser le dossier de demande d'aide à la certification agriculture biologique 2009 ?

A **FRAB Languedoc Roussillon**
Attention Arielle Bourgeon
Maison des Agriculteurs B - CS 50023
34875 LATTES cedex

Par mesure de sécurité, *vérifiez que votre dossier est bien arrivé et s'il est complet.*

▪ Y a-t-il une date limite pour l'envoi du dossier ?

La date limite d'envoi du dossier à la FRAB LR est fixée au 31 août 2009

▪ Comment savoir que j'ai obtenu l'aide demandée ?

Si votre dossier est éligible et complet, il sera transmis à la Région Languedoc-Roussillon pour être présenté au vote du Conseil Régional. Vous recevrez alors la lettre de notification d'aide signée par le Président du Conseil Régional, accompagné d'un formulaire de demande de paiement.

▪ Comment se faire payer l'aide ?

en envoyant

- la demande de paiement complétée et signée, qui est fournie avec la lettre de notification
- la copie de la facture acquittée correspondant à vos frais de certification AB, certifiée acquittée par l'organisme certificateur

A **Région Languedoc-Roussillon** - Attention Emmanuelle Abouchar
201, avenue de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2

Attention : Cela signifie que la facture doit porter le tampon de l'organisme certificateur « facture certifiée acquittée » ou mention équivalente. Ne sont pas recevables les mentions que vous apposez vous-même sur la facture (payé par chèque le... ou équivalent)

▪ Comment est payée l'aide ?

L'aide est payée au prorata du coût effectivement payé mais ne peut dépasser le montant d'aide voté.

L'aide est directement virée sur votre compte bancaire ou postal.

Votre contact régional FRAB LR : Mme Arielle Bourgeon - Tél. : 0467 062 348 -

Fax : 0467 062 349 - Courriel : bourgeon.arielle@frablr.org

Nom Prénom

Chef d'exploitation Gérant

N° d'immatriculation MSA :

GAEC, ou société :

N° Siret :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel :

A , le

Monsieur Georges FRECHE
Président du Conseil Régional
Languedoc-Roussillon
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Monsieur le Président,

Je sollicite auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon la prise en charge partielle des frais de certification à l'agriculture biologique auxquels je suis soumis en 2009.

A cet effet, je vous prie de vouloir trouver ci-joint les éléments de cette demande d'aide régionale à la certification agriculture biologique 2009.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Signature

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de la structure, déclare sur l'honneur :

- être affilié(e) à la MSA ou à l'AMEXA en tant qu'agriculteur à titre principal ou secondaire,
- que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- que les informations du présent dossier sont exactes.

Signature et tampon (facultatif) du demandeur

Informations complémentaires :

Date de création de l'activité : et en bio :

Type(s) de production :

Adhérent d'une coopérative, section bio : Oui Non

Pièces jointes :

- Devis ou tarif de l'organisme certificateur ou facture de l'année précédente
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Copie du K-Bis (SCEA, GAEC, EARL...), à fournir uniquement lors de la première demande ou si modification de statut juridique
- Attestation MSA 2009, à fournir uniquement lors de la première demande